



Demande de permis de construire – Constructions agricoles, annexe AGR-4

Bâtiment et installation pour la production végétale (maraîchère ou horticole)

En zone agricole, sont conformes à l'affectation de la zone, les constructions et installations qui sont nécessaires à l'horticulture productrice. L'édification d'une construction destinée à la culture maraîchère ou à l'horticulture selon un mode de production indépendant du sol est réputée comme développement interne et conforme, si la surface de production indépendante du sol n'excède pas 35% de la surface cultivée et reste inférieure à une surface maximum de 5'000 m². La production est réputée indépendante du sol s'il n'y a pas de lien suffisamment étroit avec le sol. C'est le cas lorsqu'un écran empêche les végétaux de s'enraciner dans le sol naturel et que le sol a donc été remplacé par un autre moyen de production (cultures hors-sols, dans de la laine de roche, sur film nutritif, sur substrat, selon le procédé japonais, etc.). La surface cultivée n'est pas la surface de l'exploitation ou la surface agricole utile; elle n'est composée que des surfaces effectivement mises en culture, à l'air libre ou sous serres. Lorsqu'il s'agit de cultures indépendantes du sol, on doit compter comme surfaces exploitées non seulement celles couvertes par des serres, mais aussi celles qui supportent des constructions ou installations ayant un rapport fonctionnel direct avec l'exploitation (par ex. des locaux réservés aux citernes ou à la chaufferie de serres).

Données de l'exploitation agricole

Chef/fe d'exploitation

N°(PID) de l'exploitation

Total SAU (ha)

Objet de la demande

→ Le projet est en lien avec...

la production maraîchère

la production horticole

autre:

Affectation de l'ouvrage concerné

Zone spéciale:

Oui

Non

Périmètre spécial:

Oui

Non

Emprise du projet sur les sols

→ Le projet entraîne des mouvements de terrain :

Oui - emprise inférieure à 5000 m². Le formulaire AGR-11 est requis.

Oui - emprise supérieure à 5000 m². Un concept de gestion des sols devra être fourni et un suivi pédologique devra être effectué par un spécialiste des sols de chantier.

Non

Emplacement du projet

Il y a lieu de justifier dans le dossier l'emplacement retenu, dans le cas d'emprise sur des surfaces d'assolement SDA ou lorsque le critère de regroupement des constructions n'est pas respecté :

Surfaces exploitées actuelles et futures, y compris sous abris

Type de cultures	Surface actuelle en plein champ [m ²]	Surface actuelle hors sol [m ²]	Surface future en plein champ [m ²]	Surface future hors sol [m ²]

Bâtiments de production existants et nouveaux

Description	Propriété	Commune	N° parcelle RF	N° bâtiment	Hauteur sous plafond [m]	Capacité existante de stockage [m2]	Capacité future de stockage [m2]
Hangar à machine	<input type="checkbox"/>						
Halle de stockage	<input type="checkbox"/>						
Serre	<input type="checkbox"/>						
Abri-tunnel	<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>						
	<input type="checkbox"/>						

Viabilité structurelle

La reprise de l'exploitation agricole :

- n'est pas encore d'actualité, car l'avenir de l'exploitation est assuré, par le/a requérant/e, sur une durée d'au moins 15 ans.
- n'est pas pertinente, car objet de minime importance*.
- sera assurée par (nom, date de naissance, formation achevée) :

* Sont considérés comme des objets de minime importance : des travaux d'entretien, de rénovations sans transformation, des objets temporaires et réversibles, etc.

Justification du besoin de la nouvelle construction et autres remarques (**champ obligatoire**)

Annexes à joindre selon cas :

- Le formulaire AGR-11 - si des mouvements de sol sont prévus.

Le formulaire AGR-12 ou un budget économique complet pour la viabilité économique - selon l'importance du projet.

Les documents confidentiels sont à adresser, directement à : Grangeneuve, secteur Ressources, rte de Grangeneuve 31, 1725 Posieux

Le/a requérant/e atteste que les indications ci-dessus et les documents joints sont exhaustifs et exacts. Sans quoi, notre section sera contrainte de rendre un préavis défavorable.

Lieu, date, signature :